

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 29 avril 2016 portant nomination au conseil de gestion du fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention, de diagnostics ou de soins dispensés par des professionnels de santé

NOR : AFSS1630355A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 426-1 et R. 427-7 ;
Vu la proposition de l'Union nationale des professionnels de santé en date du 29 mars 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés, en tant que membre du conseil de gestion du fonds mentionné à l'article L. 426-1 du code des assurances au titre des professionnels de santé libéraux, pour une période de trois ans renouvelable :

- a) M. Laurent MILSTAYN.
- b) M. Jean MARTY.
- c) M. Éric TANNEAU.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 29 avril 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU